

# Notes du mont Royal

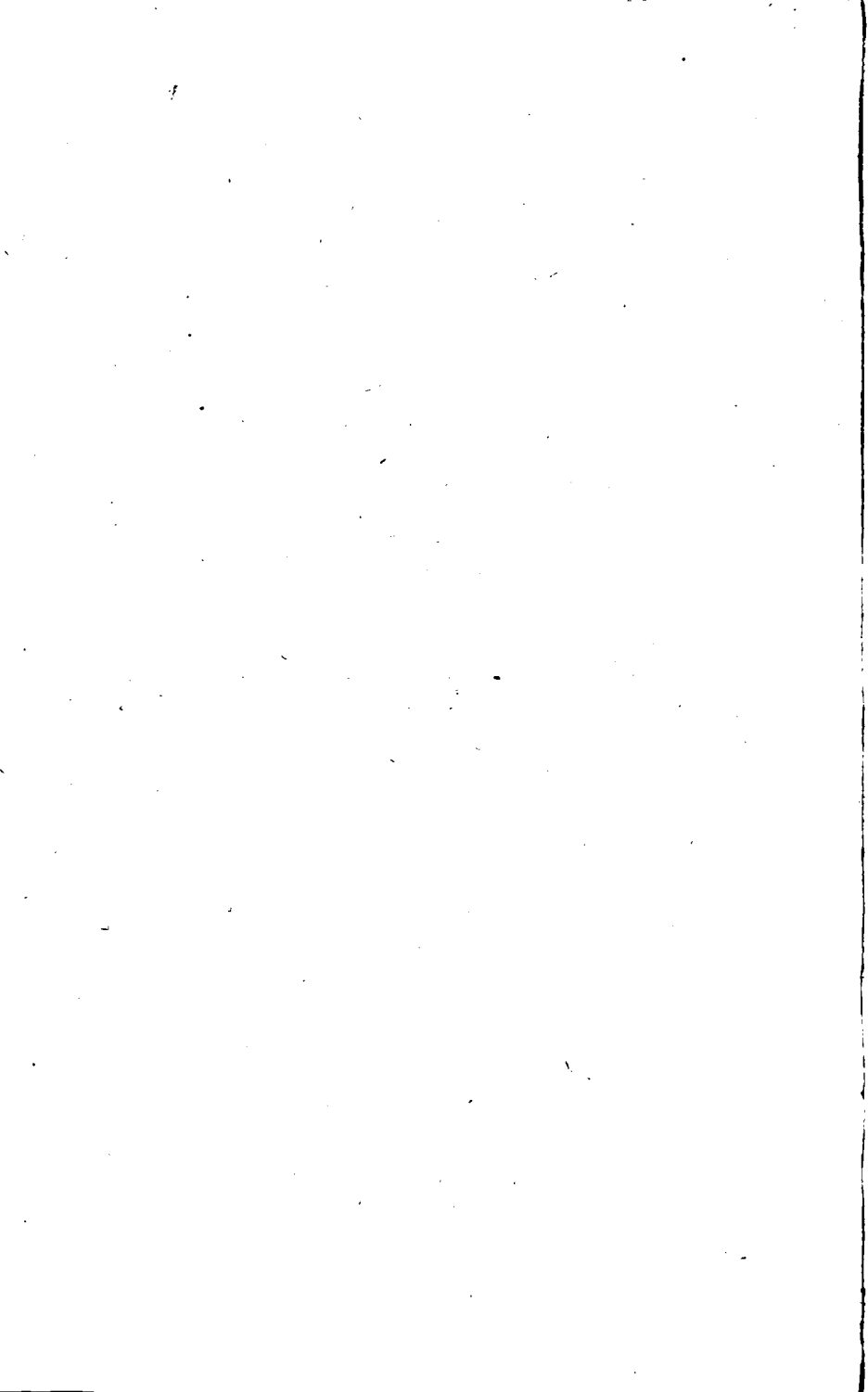
[www.notesdumontroyal.com](http://www.notesdumontroyal.com)

Cette œuvre est hébergée sur «*Notes du mont Royal*» dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES  
Google Livres

# ANNALES

MARITIMES ET COLONIALES.



⊙

# ANNALES

## MARITIMES ET COLONIALES,

OU

RECUEIL de Lois et Ordonnances royales, Réglemens et Décisions ministérielles, Mémoires, Observations et Notices particulières, et généralement de tout ce qui peut intéresser la Marine et les Colonies, sous les rapports militaires, administratifs, judiciaires, nautiques, consulaires et commerciaux;

PUBLIÉ AVEC L'APPROBATION  
DE S. EXC. LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES,

PAR M. BAJOT,

SOUS-COMMISSAIRE DE MARINE, CHEF DU BUREAU DES LOIS AU MINISTÈRE.

---

ANNÉE 1816. — II.<sup>e</sup> PARTIE.

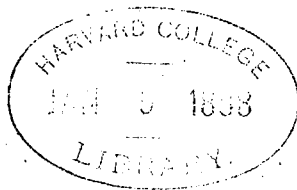
---



3  
A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1816.

~~Geog 14.201~~



Summer fund.

1816 — 1847

63 vols.

24 tables

















notes géographiques et historiques qui pourront le guider dans les diverses recherches auxquelles il doit se livrer.

La seconde partie traitera des objets relatifs à la politique et au commerce.

La troisième exposera les opérations relatives à l'astronomie, à la géographie, à la navigation, à la physique et aux différentes branches de l'histoire naturelle, et réglera les fonctions des astronomes, physiciens, naturalistes, savans et artistes employés dans l'expédition.

La quatrième partie prescrira au sieur de la Pérouse la conduite qu'il devra tenir avec les peuples sauvages et les naturels des divers pays qu'il aura occasion de découvrir ou de reconnaître.

La cinquième enfin lui indiquera les précautions qu'il devra prendre pour conserver la santé de ses équipages.

## PREMIÈRE PARTIE.

### *Plan du voyage ou Projet de navigation.*

Le sieur de la Pérouse appareillera de la rade de Brest aussitôt que toutes ses dispositions seront achevées.

Il relâchera successivement à Funchal, dans l'île de Madère, et à la Praya, dans celle de Sant-Iago. Il se pourvoira de quelques barriques de vin dans le premier port, et complétera son eau et son bois dans le dernier, où il pourra également se procurer quelques rafraîchissemens. Il observera cependant, à l'égard de la Praya, qu'il doit y faire le moins de séjour qu'il lui sera possible, parce que le climat y est très-malsain dans la saison où il y relâchera.

Il coupera la ligne par 29 ou 30 degrés de longitude occidentale du méridien de Paris; et si le vent le lui permettait, il tâcherait de reconnaître Pennedo de San-Pedro, et d'en fixer la position.

Il reconnaîtra l'île de la Trinité, y mouillera, pourra y

faire de l'eau et du bois, et y remplira un objet particulier de ses instructions.

En quittant cette île il viendra se mettre en latitude de l'île grande de la Roche, par les 35 degrés de longitude occidentale ; il suivra les parallèles de 44 à 45 degrés, jusqu'à 50 degrés de longitude ; et il abandonnera la recherche de cette île, s'il ne l'a pas rencontrée quand il aura atteint ce méridien. S'il préférerait de venir l'attaquer par l'ouest, il renfermerait toujours sa recherche entre les méridiens ci-dessus fixés.

Il se portera ensuite à la latitude de la terre de la Roche, nommée par Cook île de Georgia, par 54 degré sud. Il l'attaquera par la pointe du nord-ouest, et il en visitera particulièrement la côte méridionale, qui n'a pas encore été reconnue.

De là il viendra rechercher la terre de Sandwich par les 57 degrés de latitude sud : il observera que le capitaine Cook n'a pu reconnaître que quelques points de la côte occidentale de cette terre, et qu'on en ignore l'étendue vers l'est et au sud. Il en visitera particulièrement la côte orientale, pour la prolonger ensuite vers le sud, et la tourner dans cette partie, si les glaces n'opposent pas un obstacle invincible à ses recherches dans la saison où il viendra la reconnaître.

Lorsqu'il sera assuré de l'étendue de cette terre à l'est et au sud, il fera route pour aller attaquer la terre des États, doublera le cap Horn, et ira mouiller à Christmas-Sound ou baie de Noël, à la côte du sud-ouest de la terre de Feu, où il se pourvoira d'eau et de bois ; mais s'il éprouvait trop de difficulté à remonter dans l'ouest, par les vents qui règnent ordinairement de cette partie, et les courans qui portent quelquefois avec rapidité dans l'est, il viendrait chercher la côte du Brésil, à la hauteur où il pourrait l'attaquer, longerait cette côte avec les vents variables ou les brises de terre, et pourrait même toucher aux îles Malouines, qui présentent des ressources dans différens genres. Il passerait ensuite le détroit



des îles nouvelles qui peuvent être habitées, ainsi que le sont la plupart des îles basses de ces parages.

Dans le même temps, la seconde frégate, à partir du même point de 32 degrés de latitude et 135 degrés de longitude, s'éleva dans le nord jusqu'à 25 degrés 12 minutes, et tâchera de s'établir sur ce parallèle, à commencer du 131.<sup>e</sup> ou 132.<sup>e</sup> méridien. Elle y recherchera l'île Pitcairn, découverte, en 1767, par Carteret, et située à 25 degrés 12 minutes de latitude. La longitude de cette île est encore incertaine, parce que ce navigateur n'avait aucun moyen pour la fixer par observation : il est fort à désirer qu'elle puisse être déterminée avec précision, parce que la position de cette île bien connue servirait à rectifier de proche en proche celle des autres îles ou terres découvertes ultérieurement par Carteret.

En quittant l'île Pitcairn, le second bâtiment fera route dans l'ouest, et ensuite dans le nord-ouest, pour rechercher successivement les îles de l'Incarnation, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Elme, des Quatre-Couronnées, de Saint-Michel, et de la Conversion de Saint-Paul, découvertes par Quiros en 1606, qu'on suppose devoir être situées dans le sud-est d'O-Taïti, et qui n'ont point été reconnues ni même recherchées par les navigateurs de ce siècle. Le second bâtiment parviendra ainsi, par la route du nord-ouest, jusqu'au 150.<sup>e</sup> méridien occidental, et au 19.<sup>e</sup> degré de latitude, d'où il se rendra à O-Taïti.

Il est à présumer que les deux bâtimens pourront y être rendus dans les derniers jours d'avril. Cette île sera le second rendez-vous des bâtimens du Roi, en cas de séparation. Ces deux frégates mouilleront, en premier lieu, dans la baie d'Oheitepeha, située à la pointe nord-est, de la partie de l'île nommée *Tiarraboo* ou *O-Taïti-ete*, laquelle se trouve au vent de la baie de Matavai, située à la pointe du Nord ou pointe Vénus, et elles relâcheront ensuite à cette dernière, afin de se procurer par ces deux différentes



relâches, plus de facilités pour obtenir les rafraîchissemens dont elles auront besoin.

Le sieur de la Pérouse quittera O-Taïti après un mois de séjour; il pourra visiter, en passant, les îles de Huaheine, Ulietea, Otaha, Bolabola et autres îles de la Société, pour s'y procurer des supplémens de vivres, pourvoir ces îles des ouvrages d'Europe qui sont utiles à leurs habitans, et y semer les graines, y planter les arbres, légumes, &c., qui pourraient par la suite présenter de nouvelles ressources aux navigateurs européens qui traverseraient cet océan.

En quittant les îles de la Société, il fera route dans le nord-ouest, pour se mettre en latitude de l'île Saint-Bernard de Quiros, vers 11 degrés; il ne poussera la recherche de cette île que du 158.<sup>e</sup> au 162.<sup>e</sup> méridien: et, de la latitude de 11 degrés, il s'élevra par le nord-ouest jusqu'au 5.<sup>e</sup> parallèle sud, et au méridien de 166 à 167 degrés; il prendra alors sa route dans le sud-ouest, pour traverser, dans cette direction, la partie de mer située au nord de l'archipel des îles des Amis, où il est vraisemblable qu'il rencontrera, d'après les rapports des naturels de ces îles, un grand nombre d'autres terres qui n'ont point encore été visitées par les Européens, et qui doivent être habitées. Il serait à désirer qu'il pût retrouver l'île de la Belle-Nation, de Quiros, qu'il doit chercher entre le parallèle de 11 degrés et celui de 11 1/2 depuis le 169.<sup>e</sup> degré de longitude jusqu'au 171.<sup>e</sup>; et successivement les îles des Navigateurs de Bougainville, d'où il passerait aux îles des Amis, pour s'y procurer des rafraîchissemens.

En quittant les îles des Amis, il viendra se mettre par la latitude de l'île des Pins, située à la pointe du sud-est de la nouvelle Calédonie; et, après l'avoir reconnue, il longera la côte occidentale, qui n'a point encore été visitée, et il s'assurera si cette terre n'est qu'une seule île, ou si elle est formée de plusieurs.

Si, après avoir reconnu la côte du sud-ouest de la nou-

velle Calédonie, il peut gagner les îles de la Reine-Charlotte, il tâchera de reconnaître l'île de Sainte-Croix de Mendana et d'en déterminer l'étendue vers le sud.

Mais si le vent se refuse à cette route, il ira attérir sur les îles de la Délivrance, à la pointe de l'est de la terre des Arsacides, découverte en 1769 par Surville : il en prolongera la côte méridionale, que ce navigateur ni aucun autre n'a reconnue; et il s'assurera si, comme il est probable, ces terres ne forment pas un groupe d'îles qu'il tâchera de détailler. Il est à présumer qu'elles sont peuplées à la côte du sud, comme on sait qu'elles le sont à celle du nord; peut-être pourra-t-il s'y procurer quelques rafraîchissemens.

Il tâchera pareillement de reconnaître une île située au nord-ouest de la terre des Arsacides, dont la côte orientale a été vue en 1768 par M. de Bougainville; mais il ne se livrera à cette recherche qu'autant qu'il jugera pouvoir sans peine gagner ensuite le cap de la Délivrance à la pointe sud-est de la Louisiade; et, avant de parvenir à ce cap, il reconnaîtra, s'il le peut, la côte orientale de cette terre.

Du cap de la Délivrance, il fera route pour passer le détroit de l'Endeavour; il tâchera de s'assurer dans ce passage si les terres de la Louisiade sont contiguës avec celles de la Nouvelle-Guinée; et il reconnaîtra toute cette partie de côtes, depuis le cap de la Délivrance jusqu'à l'île Saint-Barthelemi, à l'est-nord-est du cap Walsh, sur laquelle on n'a jusqu'à présent que des connaissances très-imp parfaites.

Il serait fort à désirer qu'il pût visiter le golfe de la Carpentarie; mais il doit observer que la mousson du nord-ouest, au sud de la ligne, commence vers le 15 de novembre, et que les limites de cette mousson ne sont pas tellement fixées, qu'elles ne puissent quelquefois s'étendre au-delà du 10.<sup>e</sup> degré de latitude méridionale. Il est donc important qu'il apporte la plus grande diligence dans cette partie de ses reconnaissances, et qu'il ait attention de combiner sa route et sa vitesse, de manière à avoir dépassé le méri-



On présume que cette traversée pourra être de deux mois, et qu'il sera en état de remettre à la voile vers le 15 de mai.

Si, en faisant voile des îles Marquises de Mendocça, le vent le favorisait assez pour que sa route valût au moins le nord, il pourrait reconnaître quelques-unes des îles à l'est du groupe des îles Sandwich; il se rendrait ensuite à ces dernières, où il pourra prendre un supplément de provisions; mais il n'y séjournera point.

Il fera route le plutôt qu'il pourra, pour aller chercher la côte nord-ouest de l'Amérique; et, à cet effet, il s'élèvera dans le nord jusqu'au 30.° degré, afin de sortir des vents alisés et de pouvoir attérir à ladite côte, par 36 degrés 20 minutes, sur Punta de Pinos, au sud du port de Monterey, dont les montagnes (ou Sierra) de Santa-Lucia sont la reconnaissance.

Il est probable qu'il pourra être rendu à cette côte vers le 10 ou le 15 de juillet.

Il s'attachera particulièrement à reconnaître les parties qui n'ont pas été vues par le capitaine Cook, et sur lesquelles les relations des navigateurs russes et espagnols ne fournissent aucune notion.

Il cherchera avec le plus grand soin si, dans les parties qui ne sont pas encore connues, il ne se trouverait pas quelque rivière, quelque golfe resserré qui pût ouvrir, par les lacs de l'intérieur, une communication avec quelque partie de la baie d'Hudson.

Il poussera ses reconnaissances jusqu'à la baie de Behring, et au Mont Sant-Elias, et il visitera les ports Bucarelly et de Los Remedios, découverts en 1775 par les Espagnols.

Le Sound du prince Williams et la rivière de Cook ayant été suffisamment reconnus, il ne cherchera point à les visiter; et de la vue du mont Sant-Elias, il dirigera sa route sur les îles de Shumagine, près la presqu'île d'Alaska.

Il visitera ensuite l'archipel des îles Aleutiennes, et suc-



sépare l'île de Formose de la côte de la Chine, ou entre cette île et celles qui en sont à l'est.

Il visitera avec prudence la côte occidentale de Corée et le golfe de Hoan-Hay, sans s'y engager trop avant, et en se ménageant toujours la faculté de pouvoir doubler facilement, avec les vents du sud-ouest ou de sud, la côte méridionale de Corée.

Il reconnaîtra ensuite la côte orientale de cette presqu'île, celle de la Tartarie, où se fait une pêche de perles, et celle du Japon à l'opposé. Toutes ces côtes sont absolument inconnues aux Européens.

Il passera le détroit de Tessoy et visitera les terres désignées sous le nom de *Jesso*, et celle que les Hollandais ont nommée *Terre des États*, et les Russes *île de Nadezda*, sur lesquelles on n'a encore que des notions confuses, d'après quelques relations anciennes que la compagnie hollandaise des Indes orientales a laissé transpirer, mais dont l'exactitude n'a pas été vérifiée.

Il achevera de reconnaître celles des îles Kuriles qu'il n'aurait pas pu visiter dans le mois de novembre précédent en venant d'Avatscha à Macao. Il débouquera entre quelques-unes de ces îles, aussi près qu'il pourra de la pointe méridionale du Kamtschatka, et il mouillera dans le port d'Avatscha, septième rendez-vous, en cas de séparation.

Après s'y être réparé et approvisionné, il reprendra la mer dans les premiers jours d'août.

Il viendra se mettre par la latitude de 37 degrés et demi nord sur le méridien de 180 degrés.

Il fera route à l'ouest pour rechercher une terre ou île qu'on dit avoir été découverte en 1610 par les Espagnols : il poussera cette recherche jusqu'au 165.<sup>e</sup> degré de longitude orientale ; il se dirigera ensuite dans le sud-ouest et sud-sud-ouest, pour reconnaître les îles éparses situées sur cette direction au nord-est des îles des Larrons ou îles Mariannes.









consiste l'établissement que ceux-ci peuvent y avoir formé depuis l'évacuation.

3.° S'il parvient à retrouver l'île Grande de la Roche , il examinera si elle offre quelque port commode et sûr , où l'on puisse se procurer de l'eau et du bois ; quelle facilité elle peut présenter pour y former un établissement , dans le cas où la pêche de la baleine attirerait les armateurs français dans l'océan atlantique méridional ; s'il y aurait quelque partie qui pût être fortifiée avantageusement et gardée avec peu de monde , un poste enfin convenable à un établissement qui se trouverait aussi loin des secours et de la protection de la métropole.

4.° Il examinera l'île Georgia sous les mêmes rapports ; mais il est probable que cette île , située sous une latitude plus élevée , présente moins de facilités qu'on ne peut en espérer de la position de l'île Grande , et que les glaces qui embarrassent la mer pendant une partie de l'année au voisinage de Georgia , opposeraient de grands obstacles à la navigation ordinaire , et éloigneraient les pêcheurs de faire de cette île un point de rendez-vous et de retraite.

5.° Les îles du grand océan équatorial offriront peu d'observations à faire relativement à la politique et au commerce. Leur éloignement semble devoir ôter toute idée aux nations de l'Europe d'y former des établissemens , et l'Espagne seule pourrait avoir quelque intérêt à occuper des îles qui , se trouvant situées à-peu-près à distance égale de ses possessions d'Amérique et d'Asie , présenteraient des points de relâche et de rafraîchissement à ses vaisseaux de commerce qui traversent le grand océan. Quoi qu'il en soit , le sieur de la Pérouse s'attachera principalement à étudier le climat et les productions en tout genre des différentes îles de cet océan où il aura abordé , à connaître les mœurs et les usages des naturels du pays , leur culte , la forme de leur gouvernement , leur manière de faire la guerre , leurs armes ,



bâtiment , avec toute la politesse et la prévenance établies et convenues entre les nations policées et amies ; et s'il en rencontrait dans quelque port appartenant à un peuple considéré comme sauvage , il se concerterait avec le capitaine du vaisseau étranger , pour prévenir sûrement toute dispute , toute altercation entre les équipages des deux nations qui pourraient se trouver ensemble à terre , et pour se prêter un mutuel secours , dans le cas où l'un ou l'autre serait attaqué par les insulaires ou les sauvages.

7.° Dans la visite qu'il fera de la nouvelle Calédonie , des îles de la Reine-Charlotte , des terres des Arsacides et de celles de la Louisiade , il examinera soigneusement les productions de ces contrées , qui , étant situées sous la zone torride et par les mêmes latitudes que le Pérou , peuvent ouvrir un nouveau champ aux spéculations du commerce ; et , sans s'arrêter aux rapports , sans doute exagérés , que les anciens navigateurs espagnols ont faits de la fertilité et de la richesse de quelques-unes des îles qu'ils ont découvertes dans cette partie du monde , il observera seulement que des rapprochemens fondés sur des combinaisons géographiques et sur les connaissances que les voyages modernes ont procurées , donnent lieu de penser que les terres découvertes d'une part , en 1768 , par BOUGAINVILLE , et de l'autre , en 1769 , par SURVILLE , peuvent être les îles découvertes en 1567 par MENDANA , et connues depuis sous le nom d'îles *Salomon* , que l'opinion vraie ou fausse que l'on a eue de leurs richesses leur a fait donner dans des temps postérieurs.

Il examinera avec la même attention les côtes septentrionales et occidentales de la Nouvelle-Hollande , et particulièrement la partie de ces côtes qui , étant située sous la zone torride , peut participer des productions propres aux pays placés sous les mêmes latitudes.

8.° Il n'aura pas les mêmes recherches à faire aux îles de la Nouvelle-Zélande ; que les relations des voyageurs



les plus convenables pour la traite des fourrures ; quelle facilité on pourrait trouver pour se procurer un établissement sur cette côte, dans le cas où ce nouveau commerce présenterait assez d'avantages aux négocians français pour les engager à s'y livrer, sous l'espoir de reverser les pelleteries sur la Chine, où l'on est assuré qu'elles ont un débit facile.

Il cherchera pareillement à connaître quelles espèces de peaux on peut y traiter, et si celles de loutres qui ont le plus de valeur en Asie, où elles sont très-recherchées, sont les plus communes en Amérique. Il aura soin de rapporter en France des échantillons de toutes les différentes fourrures qu'il aura pu se procurer : et comme il aura occasion, dans la suite de son voyage, de relâcher à la Chine, et peut-être de toucher au Japon, il s'assurera quelle espèce de peaux a, dans ces deux empires, un débit plus facile, plus sûr et plus lucratif, et quel bénéfice la France pourrait se promettre de cette nouvelle branche de commerce. Enfin il tâchera, pendant son séjour sur les côtes de l'Amérique, de découvrir si les établissemens de la baie d'Hudson, les forts ou comptoirs de l'intérieur, ou quelque province des États-Unis, ont ouvert, par l'entremise des sauvages errans, quelque communication, quelques relations de commerce et d'échange avec les peuples de la côte de l'ouest.

10.° Il est probable qu'en visitant les îles Aleutiennes et les autres groupes situés au sud du grand bassin du Nord, il rencontrera quelques établissemens ou factoreries russes. Il cherchera à connaître leur constitution, leur force, leur objet ; quelle est la navigation des Russes dans ces mers ; quels bâtimens, quels hommes ils y emploient ; jusqu'où ils étendent leur commerce ; s'il y a quelques-unes de ces îles qui reconnaissent la domination de la Russie, ou si toutes sont indépendantes ; enfin si les Russes ne se sont pas portés, de proche en proche, jusque sur le continent de l'Amérique.







récompense , à piloter les bâtimens de Sa Majesté dans la visite de Jesso , dont on croit qu'une partie est sous la domination du Japon ; dans le passage du détroit de Tessoï que les Japonais doivent connaître , et dans la reconnaissance des îles Kuriles qu'ils sont à portée de fréquenter. Ce même pilote pourrait lui être également utile pour visiter quelques ports de la côte occidentale du Japon , dans le cas où les circonstances ne lui auraient permis d'aborder à aucun point de la côte de l'est ou du nord-est. Mais quelque usage que le sieur de la Pérouse puisse faire dudit pilote , il ne se livrera à ses conseils et à ses indications qu'avec la plus grande réserve. Il convient aussi qu'il engage , s'il le peut , des pêcheurs des îles Kuriles à lui servir de pratiques pour celles de ces îles qui avoisinent le Kamtschatka.

Le sieur de la Pérouse tâchera ainsi de compléter , en remontant au nord , la reconnaissance des îles qu'il n'aurait pu reconnaître en venant d'Avatscha à Macao , et de suppléer , sur la côte occidentale du Japon , à ce qu'il n'aurait pu exécuter sur la côte de l'est et du nord-est.

La reconnaissance des côtes de la Corée et de la Tartarie chinoise doit être faite avec beaucoup de prudence et de circonspection. Le sieur de la Pérouse est instruit que le gouvernement de la Chine est très-ombrageux : il doit , en conséquence , éviter d'arborer son pavillon et de se faire connaître sur ces côtes , et ne se permettre aucune opération qui puisse exciter l'inquiétude de ce gouvernement , parce qu'il serait à craindre qu'il n'en fit ressentir les effets aux navires français qui viennent commercer à Canton.

15.° Dans la recherche et la visite que le sieur de la Pérouse fera des îles Carolines , qui ne sont presque connues que de nom de la plupart des nations de l'Europe , il tâchera de savoir si les Espagnols , ainsi qu'ils l'ont souvent projeté , y ont formé quelque établissement.

Il fera connaître les productions de ces îles et de toutes





Aussi souvent que l'état du ciel le permettra, il fera prendre des distances de la lune au soleil ou aux étoiles, avec les instrumens à cet usage, pour en conclure la longitude du vaisseau, et la comparer à celle que les horloges et montres marines indiqueront pour le même point et le même instant. Il aura soin de multiplier les observations de chaque genre, afin que le résultat moyen entre différentes opérations puisse procurer une détermination plus précise. Lorsqu'il passera à vue de quelque île ou de quelque terre, où il ne se proposera pas d'aborder, il aura attention de se maintenir, autant qu'il sera possible, sur le parallèle de ce point, à l'instant où devra se faire l'observation de la hauteur méridienne du soleil ou d'un autre astre, pour en conclure la latitude du vaisseau; et il s'établira sur le méridien de ce même point pour le moment où devront se faire les observations qui serviront à en déterminer la longitude; il évitera, par cette attention, toute erreur de position et d'estime de distance, qui peut nuire à la justesse de la détermination.

Il fera observer tous les jours, lorsque le temps le permettra, la déclinaison et l'inclinaison de l'aiguille aimantée.

Dès qu'il arrivera dans quelque port, il fera choix d'un emplacement commode pour y dresser les tentes et l'observatoire portatif dont il est pourvu, et il y établira un corps de-garde.

Indépendamment des observations relatives à la détermination des latitudes et des longitudes, pour lesquelles il sera employé toute espèce de méthodes connues et praticables, et de celles pour connaître la déclinaison et l'inclinaison de l'aiguille aimantée, il ne négligera pas de faire observer tout phénomène céleste qui pourrait être aperçu; et, dans toutes les occasions, il procurera aux deux astronomes tous les secours et les facilités qui pourront assurer le succès de leurs opérations.

Sa Majesté est persuadée que les officiers et les gardes de la marine employés sur les deux frégates se porteront avec zèle

faire eux-mêmes, de concert avec les astronomes, toutes les observations qui peuvent avoir quelque rapport d'utilité avec la navigation; et que ceux-ci, de leur côté, seront empressés de communiquer aux premiers le fruit de leurs études et les connaissances de théorie qui peuvent contribuer à perfectionner l'art nautique.

Le sieur de la Pérouse fera tenir, sur chaque frégate, un registre-double, où seront portées jour par jour; tant à la mer qu'à terre, les observations astronomiques, celles relatives à l'emploi des horloges et montres marines et toutes autres. Ces observations seront portées brutes sur le registre, c'est-à-dire qu'on y inscrira simplement les quantités de degrés, minutes, &c. données par l'instrument au moment de l'observation, sans aucun calcul, et en indiquant seulement l'erreur connue de l'instrument dont on se sera servi, si elle a été constatée par les vérifications d'usage.

Chacun des astronomes gardera par-devers lui l'un de ces deux registres, et l'autre demeurera entre les mains de chaque capitaine commandant.

L'astronome tiendra en outre un second registre où il inscrira pareillement, jour par jour, toutes les observations qu'il aura faites, et il y joindra, pour chaque opération, tous les calculs qui doivent conduire au dernier résultat.

A la fin du voyage, le sieur de la Pérouse se fera remettre les deux registres qui auront été tenus par les astronomes, après qu'ils les auront certifiés véritables et signés.

2.<sup>o</sup> Lorsque le sieur de la Pérouse abordera à des ports qu'il peut être intéressant de faire connaître sous le rapport militaire, il fera faire la reconnaissance du pays par l'ingénieur en chef, qui lui remettra un rapport circonstancié de toutes les remarques qu'il aura faites, et les plans qu'il aura été à portée de lever.

Le sieur de la Pérouse fera dresser des cartes exactes de toutes les côtes et îles qu'il visitera; et si elles ont déjà été

reconnues , il vérifiera l'exactitude des descriptions et des cartes que les autres navigateurs en ont données.

A cet effet, lorsqu'il naviguera le long des côtes et à vue des îles, il les fera relever très-exactement avec le cercle de réflexion, ou avec le compas de variation; et il observera que les relèvemens dont on peut tirer le parti le plus sûr pour la construction des cartes, sont ceux par lesquels un cap ou tout autre objet remarquable peut être relevé par un autre.

Il emploiera les officiers des deux frégates et l'ingénieur géographe à lever avec soin les plans des côtes, baies, ports et mouillages, qu'il sera à portée d'examiner et de visiter; et il joindra à chaque plan une instruction qui présentera tout ce qui concerne l'approche et la reconnaissance des côtes, l'entrée et la sortie des ports, la manière de prendre le mouillage et d'y affourcher, et le meilleur endroit pour faire de l'eau; les sondes, la qualité du fond, les dangers, roches et écueils; les vents régnans, les brises, les moussons, les temps de leur durée et les époques de leurs changemens; enfin tous les détails nautiques qu'il peut être utile de faire connaître aux navigateurs.

Tous les plans de pays, de côtes et de ports, seront faits doubles; il en sera remis une copie à chacun des capitaines commandans; et à la fin du voyage, le sieur de la Pérouse se fera remettre la totalité des cartes et des plans, et les instructions qui y seront relatives.

Sa Majesté s'en rapporte à lui de fixer l'époque à laquelle il devra faire monter les bateaux pontés qui ont été embarqués en pièces sur chaque frégate: il réservera sans doute cette opération pour sa relâche à O-Taïti. Ces bateaux pourront être employés très-utilement à la suite des frégates, soit pour visiter les archipels situés dans le grand océan équatorial, soit pour explorer en détail des parties de côtes et en sonder les baies, les ports, les passages, et enfin pour faciliter toute recherche qui exige un bâtiment tirant peu d'eau,



Il fera examiner la nature du sol et les productions des différens pays, et tout ce qui est relatif à la physique du globe.

Il fera recueillir les curiosités naturelles, terrestres et marines ; il les fera classer par ordre, et fera dresser, pour chaque espèce, un catalogue raisonné, dans lequel il sera fait mention des lieux où elles auront été trouvées, de l'usage qu'en font les naturels du pays, et, si ce sont des plantes, des vertus qu'ils leur attribuent.

Il fera pareillement rassembler et classer les habillemens, les armes, les ornemens, les meubles, les outils, les instrumens de musique, et tous les effets à l'usage des divers peuples qu'il visitera ; et chaque objet devra porter son étiquette et un numéro correspondant à celui du catalogue.

Il fera dessiner, par les dessinateurs embarqués sur les deux frégates, toutes les vues de terre et les sites remarquables, les portraits des naturels des différens pays, leurs costumes, leurs cérémonies, leurs jeux, leurs édifices, leurs bâtimens de mer, et toutes les productions de la terre et de la mer dans les trois règnes, si les dessins de ces divers objets lui paraissent utiles pour faciliter l'intelligence des descriptions que les savans en auront faites.

Tous les dessins qui auront été faits dans le voyage, toutes les caisses contenant les curiosités naturelles, ainsi que les descriptions qui en auront été faites, et les recueils d'observations astronomiques, seront remis, à la fin du voyage, au sieur de la Pérouse ; et aucun savant, aucun artiste, ne pourra réserver pour lui-même ou pour d'autres, aucune des pièces d'histoire naturelle, ou d'autres objets que le sieur de la Pérouse aura jugé mériter d'être compris dans la collection destinée pour Sa Majesté.

4.<sup>o</sup> Avant de rentrer dans le port de Brest, au terme du voyage, ou avant d'arriver au cap de Bonne-Espérance, s'il est dans le cas d'y relâcher, le sieur de la Pérouse se fera remettre tous les journaux de la campagne qui auront





Il sentira la nécessité de mettre en usage toutes les précautions que la prudence suggère pour maintenir sa supériorité contre la multitude , sans être obligé d'employer la force ; et quelque bon accueil qu'il reçoive des sauvages , il est important qu'il se montre toujours en état de défense , parce qu'il serait à craindre que sa sécurité ne les engageât à tenter de le surprendre.

Dans quelque circonstance que ce soit , il n'enverra aucune chaloupe ou autre bâtiment à terre , qu'il ne soit armé de ses canons , muni de fusils , de sabres , de haches d'armes et de munitions de guerre en quantité suffisante , et qu'il ne soit commandé par un officier , à qui il ordonnera de ne jamais perdre de vue le bâtiment dont il est chargé , et d'y laisser toujours quelques hommes pour sa garde.

Il ne permettra pas qu'aucune personne de l'état-major ou de l'équipage couche à terre pour autre raison que celle du service ; et ceux que leurs fonctions obligeront d'y rester , se retireront , avant la nuit , dans les tentes dressées à terre pour servir d'observatoire et de magasin. Il y placera un corps-de-garde , où devra toujours coucher un officier pour maintenir le bon ordre parmi les matelots et soldats affectés à ce service , et prévenir , par une surveillance active et continue , toute attaque ou entreprise de la part des sauvages.

Il aura soin de faire mouiller les frégates de Sa Majesté à portée de protéger l'établissement , et il donnera ses ordres à l'officier qui y sera de garde , pour les signaux que celui-ci aura à faire en cas d'alarme.

Dès que ces dispositions seront faites , il s'occupera des moyens de pourvoir à la subsistance de ses équipages et aux autres besoins des bâtimens ; et après avoir fait un choix dans le nombre des marchandises , outils et ouvrages en tout genre dont les deux frégates sont approvisionnées , il en formera un magasin à terre , sous la protection du corps-





## CINQUIÈME PARTIE.

*Des Précautions à prendre pour conserver la santé  
des Équipages.*

Le sieur de la Pérouse connaissant les intentions de Sa Majesté sur la conduite qu'il doit tenir envers les peuples sauvages, et l'attention qu'elle donne à ce que la visite des Français, loin d'être un malheur pour ces peuples, leur procure au contraire des avantages dont ils étaient privés, il sentira sûrement quel soin particulier il doit donner à la conservation des équipages employés dans l'expédition dont Sa Majesté lui a confié la conduite.

Les bâtimens sous ses ordres sont abondamment pourvus de tous les secours qui peuvent ou prévenir la cause des maladies de mer, ou en arrêter le cours, comme aussi de ceux qui sont destinés à suppléer les vivres ordinaires et à en corriger le mauvais effet. Il veillera soigneusement à ce que ces divers secours soient employés à propos et avec mesure, et il s'occupera essentiellement de toutes les ressources qui pourront se présenter dans les différentes relâches, pour procurer à ses équipages des rafraîchissemens et des alimens sains qui puissent réparer les effets du long usage qu'il sera obligé de faire des viandes salées.

Sa Majesté s'en rapporte à la prudence du sieur de la Pérouse sur la forme qui lui paraîtra le plus convenable à établir à bord des deux frégates pour la distribution des vivres en approvisionnement dans la cale.

Il aura soin de faire visiter et aérer, pendant ses séjours dans les ports, les parties de ces vivres qui annonceraient un principe d'altération dont cette précaution peut arrêter le progrès.

Il ne négligera aucune occasion de procurer du poisson





est pour eux une nation nouvelle et qui ne les avait pas encore visités.

On a employé différens élémens de calcul pour évaluer la durée des différentes traversées. Dans les routes ordinaires et les mers libres, on a supposé que les bâtimens pourraient faire avec les vents alisés trente lieues en vingt-quatre heures : on n'a compté que vingt-cinq lieues pour le même espace de temps dans les parages où la prudence exige qu'on mette en panne une partie de la nuit, vingt lieues seulement lorsque les bâtimens sont en déconverte; et dans ce dernier cas, on a toujours ajouté un certain nombre de jours pour le temps qui est perdu à reconnaître et visiter une côte. C'est d'après ces bases qu'on a hasardé de fixer la durée des traversées et les époques des relâches : mais tous ces calculs sont soumis aux circonstances dans lesquelles les bâtimens pourront se trouver, aux événemens de la navigation et aux accidens qu'on ne peut prévoir.

La durée totale du voyage excédera nécessairement quatre années : il eût été impossible de remplir dans un moindre espace de temps tous les objets que Sa Majesté s'est proposés. Les retours périodiques des différentes moussons dans un même temps au nord et au sud de la ligne, sont des données auxquelles on est forcé d'assujettir la route, et qui contrarient infiniment la navigation dans les mers voisines des archipels et du continent d'Asie, par l'obligation où l'on est de ne se présenter dans chaque parage qu'à l'époque où les vents y sont favorables. Cette considération des moussons a exigé diverses combinaisons, pour y assujettir les routes sans augmenter de beaucoup la durée totale de la campagne, et de manière que chaque traversée en particulier n'excédât pas les bornes qu'on doit se prescrire, relativement à la provision d'eau et de bois que peut comporter la capacité de chaque bâtiment dans la proportion de son équipage. Au surplus, les bâtimens de Sa Majesté sont pourvus de munitions de tous les genres en quantité plus que suffisante pour fournir à quatre années de navigation, en y ajoutant les ressources accidentelles que les relations des navigateurs modernes nous ont indiquées, et que la prévoyance et l'activité de M. de la Pérouse sauront lui procurer dans ses différentes relâches. Le dernier voyage du capitaine Cook a duré quatre ans deux mois vingt-deux jours, et ses bâtimens n'étaient pas approvisionnés comme le seront ceux de Sa Majesté.

Si, comme on a droit de l'attendre du zèle et de l'habilité du commandant de l'expédition, tous les objets indiqués dans ses instructions ont été remplis, M. de la Pérouse ne laissera plus





géographiques et historiques sur quelques parties qui ont besoin d'être plus détaillées, et l'on joindra aux deux cartes générales de l'Océan méridional et du grand Océan, un recueil de trente-sept autres cartes ou plans originaux manuscrits des parties de ces mers les moins fréquentées.

---

( N.° 2. ) *PHARE DE TUSKER.*

LE ministre secrétaire d'état ayant le département de la marine et des colonies,

Donne avis aux navigateurs français qu'un nouveau phare vient d'être établi, le 4 juin 1815, sur le rocher de Tusker, situé à l'entrée du canal Saint-Georges et près la côte d'Irlande, à environ six milles dans le sud-est de la pointe Grenore. Il sera dorénavant allumé tous les jours, depuis le coucher du soleil jusqu'au lever du lendemain. Voici la traduction littérale des renseignements publiés sur ce phare, le 18 avril 1815, par la corporation chargée de la sûreté et de l'amélioration de la navigation du port de Dublin :

« Ce phare est composé de feux tournans, et présente » successivement trois faces. Une lumière très-brillante » paraît de deux minutes en deux minutes, et une autre » qui est d'un rouge foncé ne se montre que de six en six » minutes.

» Le rocher de Tusker est élevé d'environ vingt pieds » anglais au-dessus du niveau de la haute mer, et le feu » est élevé de cent cinq pieds au-dessus de la base. »

---

( N.° 3. ) *PHARE de l'île de May, à l'ouvert du golfe de Forth, côte orientale d'Écosse.*

L'ÎLE de May est située sur la côte est de l'Écosse, à  
*Ann. marit. II.° Partie. 1816.* d





- AVIS** aux navigateurs sur le placement de trois réverbères établis sur la jetée de l'est du port de Cherbourg, afin d'en marquer l'entrée et de mettre les commandans des bâtimens à même de diriger la route qu'ils auront à tenir de jour et de nuit pour en éviter les dangers..... 189.
- RÉTABLISSEMENT** du fanal de Skag ou Skaw, sur le point septentrional du Jutland en Danemarck. 262.  
 Du fanal situé aux Dunes, à l'entrée du port d'Ostende..... Ibid.  
 Du phare de la Tour d'Hercule, ou Tour de Fer, à la Corogne..... 477.
- ÉCUEIL** aperçu par les 37 degrés de latitude nord, et 19 degrés de longitude occidentale. .... 478.
- GISEMENT** où trois balises ont été placées sur les dangers et chenal qui avoisinent les rades et le port de la Rochelle..... 514.
- VOYAGES DE DÉCOUVERTES. — EXPÉDITIONS LOINTAINES.**
- VOYAGE** de découvertes aux terres Australes, exécuté en 1801, 1802, 1803 et 1804, sous le commandement du capitaine N. Baudin ( navigation et géographie ), par M. L. Freycinet..... 248.
- RAPPORT** au bureau des longitudes sur la partie géographique et nautique du voyage précédent..... 287.
- EXPÉDITION** du vaisseau russe le Suwarow, en 1814, ayant pour objet des découvertes et des établissemens commerciaux à la côte occidentale de l'Amérique du nord..... 304.
- LETTRES** sur la géographie, la navigation et le commerce de la côte occidentale d'Afrique..... 361.



## COMMERCE.

*NOTICE sur la navigation au passage du Sund , par  
M. Froment Champ-Lagarde , vice-consul  
à Elseneur.*

<i>Administration de la douane d'Elseneur.....</i>	121.
<i>Droits à payer au passage au Sund.....</i>	122.
<i>Salut des navires au château de Cronembourg....</i>	125.
<i>Évaluation des différens poids et mesures au pas- sage du Sund.....</i>	126.
<i>Tarif du pilotage.....</i>	130.
<i>Relâche à Elseneur.....</i>	131.
<i>Commission et expédition au passage du Sund...</i>	132.
<i>Droits de péage du Sund sur les marchandises... </i>	135.
<i>Table alphabétique de toutes les marchandises qui entrent dans le commerce de la Baltique, et des droits qu'elles paient en passant le Sund.....</i>	192.

*EXTRAIT d'une lettre du consul de France à Rio-Ja-  
neiro , renfermant , sur le commerce du Brésil ,  
des détails dont il importe aux négocians et  
fabricans d'être informés ..... 143.*

*SUR le commerce de la Russie et de la Chine , par la  
voie de Kiachta..... 373.*

*LETTRE sur l'établissement d'une compagnie d'assu-  
rances maritimes à Paris..... 389.*

*QUELQUES vues sur les avantages que peuvent se procurer  
la marine de l'État et la marine commerçante. 472.*

*DÉLIBÉRATION de la chambre de commerce de Marseille  
relative au droit de signature sur les polices  
d'assurances..... 509.*







<i>CONNAISSANCE des temps ou des mouvemens célestes , à l'usage des astronomes et des navigateurs , pour l'année 1819 , publiée en 1816 par le bureau des longitudes . . . . .</i>	562.
<i>DES marées , par M. le comte Laplace . . . . .</i>	483.
<i>ÉPOQUES des principales découvertes en instrumens d'astronomie et de marine . . . . .</i>	507.
<i>BOUSSOLE d'inclinaison nouvelle . . . . .</i>	508.
<i>SUR les phénomènes de l'aiguille aimantée , inclinaison et déclinaison . . . . .</i>	509.
<i>RAPPORT à l'académie des sciences , sur les travaux en instrumens d'astronomie , de navigation et de géodésie de M. Jecker , par M. l'Évêque . . . . .</i>	262.
<i>RAPPORT à l'académie des sciences sur des verres plans , avec lesquels on observe les astres en mer pour diriger la route d'un vaisseau , par M. Prony . . . . .</i>	403.
<i>INSTRUMENT que le bureau des longitudes a chargé M. Fortin de construire . . . . .</i>	442.
<i>DESCRIPTION du musée maritime de Toulon , par M. Ch. Dupin , ingénieur de la marine . . . . .</i>	338.
<i>SUR les bateaux à vapeur , par M. Chaumont , ingénieur de la marine . . . . .</i>	317.
<i>MOULINS à vapeur appliqués aux fabriques coloniales . . . . .</i>	180.
<i>PROPOSITION de substituer la presse hydraulique de Pascal à la machine actuellement en usage sur les bateaux à vapeur . . . . .</i>	481.
<i>CHARBONS de Languin . . . . .</i>	335.
<i>DE la consommation de la houille , considérée dans ses rapports avec les constructions navales . . . . .</i>	541.







<i>LE passage du tropique, par le même . . . . .</i>	75.
<i>DESCRIPTION des sculptures du Puget qui se trouvent dans l'arsenal de Toulon, par M. Ch. Dupin, ingénieur de la marine . . . . .</i>	173.
<i>PORTRAIT de l'homme de mer, par feu Thomas, de l'académie française . . . . .</i>	184.
<i>EXTRAIT du discours prononcé par M. le conseiller d'état Dupont, intendant de la marine au port de Toulon, le 15 mai 1816, jour de l'ouverture du concours pour l'admission des élèves de santé au grade d'officiers entretenus . . . . .</i>	273.
<i>RECTIFICATION d'articles du dictionnaire encyclopédique, partie marine . . . . .</i>	418.
<i>NOUVELLE GRAMMAIRE anglaise par M. de Bonnefoux, lieutenant de vaisseau . . . . .</i>	478.
<i>OTAÏTI . . . . .</i>	549.
<i>DÉFINITION de l'Administrateur, par M. Bajot . . . . .</i>	550.

#### LÉGISLATION MARITIME.

<i>TRAITÉ de la législation criminelle. Des tribunaux maritimes . . . . .</i>	61.
<i>DE l'état actuel de la marine, considérée dans ses nouvelles ordonnances, par M. Bajot . . . . .</i>	253.
<i>DES ordonnances et réglemens du 28 août 1816, relatifs au service des martelages et exploitations des bois nécessaires aux constructions navales, par M. Révélière . . . . .</i>	377.

---

tantôt légères et gracieuses, tantôt fortes et solides, dans lesquelles on a donné plus à la littérature qu'aux sciences proprement dites, et dont cependant le fond repose uniquement sur des sujets de marine !

ADMINISTRATION. — FINANCES. — DOUANES  
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES. — OBJETS  
DIVERS.

*Nota.* Les articles de ce chapitre appartenant à la 1<sup>re</sup> partie des Annales ; ils ont été par erreur insérés dans la 2<sup>e</sup> partie.

<i>ARTICLES des budgets de 1816 et de 1817, qui fixent les dépenses du ministère de la marine . . .</i>	144, 442.
<i>CIRCULAIRE de M. le directeur général des douanes sur le placement des bureaux de transit aux frontières . . . . .</i>	144.
<i>EXTRAIT d'un rapport au Roi concernant l'école polytechnique . . . . .</i>	184.
<i>MISSION de la frégate la Galatée dans le Levant . . . .</i>	191.
<i>REPRISE de possession des établissemens français dans l'Inde . . . . .</i>	191, 261.
<i>De Sénégal et Gorée, et des établissemens à la côte d'Afrique . . . . .</i>	261.
<i>De la Guadeloupe . . . . .</i>	261 et 389.
<i>Des îles Saint-Pierre et Miquelon . . . . .</i>	261 et 361.
<i>Nota.</i> La Martinique et l'île de Bourbon, dont la reprise de possession avait eu lieu en 1814, sont toujours restées sous l'obéissance du Roi.	
Celle de Caienne et de la Guiane française n'est pas encore effectuée.	
<i>EXTRAIT de deux ordonnances portugaises sur l'introduction des marchandises dans le royaume du Portugal et du Brésil . . . . .</i>	358.
<i>ÉDIT du pape sur les droits d'ancrage et de tonnage à payer par les bâtimens français dans les états de Sa Sainteté . . . . .</i>	360.

